



Albi, le 5 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Reconnaissance catastrophe naturelle "inondations – coulées de boue"

Votre attention est appelée sur la publication au Journal Officiel de la République Française du 3 novembre 2018 de l'arrêté du 4 octobre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue et les remontées de nappe.

DÉPARTEMENT DU TARN

Commune reconnue en état de catastrophe naturelle :
Inondations et coulées de boue du 16 juillet 2018 sur la commune de LEMPAUT.

Les administrés ont un délai de 10 jours à compter de la parution de l'arrêté au Journal Officiel de la République Française pour faire la déclaration auprès de leur assurance c'est à dire jusqu'au 13 novembre 2018.

Les notifications officielles des décisions assorties de leurs motivations seront envoyées par voie postale.
